



Formulaire de demande: obtention du diplôme fédéral

1. Qu'est ce qu'une demande d'obtention du diplôme fédéral et qui peut en déposer une ?

- La demande pour obtenir un diplôme fédéral est une demande visant à acquérir un diplôme d'une profession médicale en Suisse.
- Elle est destinée aux personnes disposant d'un diplôme étranger qui n'est reconnu ni directement ni indirectement par la MEBEKO.

2. Données personnelles

Formule d'appel

Madame Monsieur

Nom

Nom de famille
à la naissance

Prénom(s)

Adresse

NPA/Lieu/Pays

N° AVS suisse
(si disponible)

Courriel

Téléphone

Date de naissance

Nationalité

3. Données relatives à la demande d'obtention du diplôme fédéral

Demande d'obtention du diplôme fédéral pour la profession médicale suivante :

MÉDECIN MÉDECIN-DENTISTE MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE PHARMACIEN

Langue souhaitée pour la correspondance (un seul choix possible) :

français allemand italien

4. Informations destinées aux requérants

➤ **Adresse de la MEBEKO :**

La demande peut être envoyée exclusivement par courrier postal. Veuillez nous envoyer le formulaire de demande ainsi que les documents susmentionnés à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique

MEBEKO

Schwarzenburgstrasse 161

CH – 3003 Berne

Tél. pour les demandes en allemand : +41 58 462 94 83

Tél. pour les demandes en français : +41 58 462 96 22

Tél. pour les demandes en italien : +41 58 462 94 82

Fax : +41 58 463 00 09

➤ **Adresse de correspondance**

Les personnes domiciliées à l'étranger doivent, en outre, indiquer une adresse où elles peuvent être contactées en Suisse.

➤ **Pas de renvoi des documents**

La décision se fonde sur les documents produits. Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.

➤ **Coûts et facturation**

- L'émolument pour le traitement de la demande est compris entre 800.-- et 1000.-- francs (le montant exact est fixé par décision de la MEBEKO).
- La facture vous parviendra sous pli séparé.
- Les frais d'inscription à l'examen, de présentation à celui-ci et de délivrance du diplôme fédéral (y compris la carte de légitimation) seront facturés ultérieurement.

➤ **Examen fédéral :**

- L'examen fédéral en médecine humaine, dentaire, vétérinaire ainsi qu'en pharmacie et en chiropratique a lieu une fois par an. Il se déroule en français et en allemand uniquement.
- La procédure d'inscription aux examens et les dates des examens vous seront communiquées avec la décision d'admission aux examens.

5. Liste des documents à fournir

Les documents suivants doivent être joints au **présent formulaire de demande dûment daté et signé** (la MEBEKO se réserve explicitement le droit d'exiger d'autres documents) :

- Curriculum vitae
- Preuve de la nationalité (photocopie du passeport)
- Copie du diplôme et traduction officielle, dans la mesure où l'original n'est pas rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais
- Liste des examens réussis durant les études et traduction officielle
- Si disponibles, preuve de l'expérience professionnelle à l'étranger et traduction officielle, dans la mesure où l'original n'est pas rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais
- Si disponible, preuve de l'expérience professionnelle en Suisse. Indications nécessaires :
1) début et fin de l'activité ; 2) fonction ; 3) taux d'occupation

La liste des documents à fournir pour la chiropratique est disponible sur internet sous :

<http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/04305/index.html?lang=fr>

Lieu et date : _____

Signature : _____